



DECISION N° DEC 20.019/DV

TARIFS JEUNESSE DE SEPTEMBRE 2020 A AOUT 2021

Le Maire de Brunoy,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n° 14.16/K en date du 29 mars 2014 portant délégation du Conseil municipal au Maire,

Vu la décision n°19.042 DV relative aux tarifs du département Jeunesse, applicables au 1^{er} septembre 2019,

Considérant qu'il y a lieu de créer des tarifs pour le département Jeunesse applicables au 1^{er} septembre 2020,

DECIDE

ARTICLE 1 : DE FIXER les tarifs du département Jeunesse, selon le tableau ci-dessous, applicables au 1^{er} septembre 2020 :

INTITULE	QUOTIENT	TARIFS 2020
SEJOUR		
Centre de vacances et mini-séjours		
6-17 ans	TQ1 - moins de 462 € TQ2 - de 462 à 548 € TQ3 - de 549 à 633 € TQ4 - de 634 à 719 € TQ5 - plus de 719 € hors Brunoy	moins 20% participation de base moins 10% participation de base participation de base plus 10% participation de base plus 20% participation de base Prix de revient du séjour
Calcul de la participation de base (PB)		égale 42% du PR
<small>(1) Prix de revient - définition : (coûts directs : salaire et charges de l'intervenant et frais de fournitures et de petits équipements, transports et hébergement)</small>		

DECISION N° DEC 20.019/DV

OBJET :TARIFS JEUNESSE DE SEPTEMBRE 2020 A AOUT 2021

INTITULE	QUOTIENT	TARIFS 2020
RELAIS JEUNES		
Accueil		
Adhésion annuelle (Brunoyens)	TQ1 - moins de 462 €	6,08 €
	TQ2 - de 463 à 548 €	9,19 €
	TQ3 - de 549 à 633 €	12,16 €
	TQ4 - de 634 à 719 €	15,88 €
	TQ5 - plus de 719 €	18,26 €
Carte 10 heures pour non Brunoyens		18,26 €
Adhésion découverte Relais Jeunes (pour la période du 1er juillet au 31 août 2021)		1,00 €
Activités et sorties		
Ateliers éducatifs (soutien scolaire et autres)	TQ1 - moins de 462 €	2,37 €
	TQ2 - de 463 à 548 €	3,68 €
	TQ3 - de 549 à 633 €	4,88 €
	TQ4 - de 634 à 719 €	6,08 €
	TQ5 - plus de 719 €	7,27 €
	hors brunoy	coût réel(1)
Ateliers		
	TQ1 - moins de 462 €	6,08 €
	TQ2 - de 463 à 548 €	9,19 €
	TQ3 - de 549 à 633 €	12,16 €
	TQ4 - de 634 à 719 €	15,88 €
	TQ5 - plus de 719 €	18,26 €
	hors brunoy	coût réel(1)

DECISION N° DEC 20.019/DV

OBJET :TARIFS JEUNESSE DE SEPTEMBRE 2020 A AOUT 2021

INTITULE	QUOTIENT	TARIFS 2020
RELAIS JEUNES		
Ateliers avec intervenant	TQ1 - moins de 462 €	30,45 €
	TQ2 - de 463 à 548 €	42,63 €
	TQ3 - de 549 à 633 €	60,90 €
	TQ4 - de 634 à 719 €	79,16 €
	TQ5 - plus de 719 €	91,37 €
	hors brunoy	coût réel(1)
Sorties 1/2 journée	TQ1 - moins de 462 €	3,12 €
	TQ2 - de 463 à 548 €	4,34 €
	TQ3 - de 549 à 633 €	6,14 €
	TQ4 - de 634 à 719 €	7,35 €
	TQ5 - plus de 719 €	9,29 €
	hors brunoy	coût réel(1)
Sortie journée (hors restauration)	TQ1 - moins de 462 €	4,95 €
	TQ2 - de 463 à 548 €	7,35 €
	TQ3 - de 549 à 633 €	9,86 €
	TQ4 - de 634 à 719 €	12,28 €
	TQ5 - plus de 719 €	14,69 €
	hors brunoy	coût réel(1)
Goûter		1,16 €
Repas		2,32 €
LOISIRS JEUNES		
12-16 ans		
Tarifs à la journée (hors restauration)	TQ1 - moins de 462 €	4,88 €
	TQ2 - de 463 à 548 €	7,27 €
	TQ3 - de 549 à 633 €	9,78 €
	TQ4 - de 634 à 719 €	12,16 €
	TQ5 - plus de 719 €	14,56 €
	Non Brunoyens	coût réel(1)
<i>(1) Prix de revient - définition : (coûts directs : salaire et charges de l'intervenant et frais de fournitures et de petits équipements, transports et hébergement)</i>		

DECISION N° DEC 20.019/DV

OBJET : TARIFS JEUNESSE DE SEPTEMBRE 2020 A AOUT 2021

INTITULE	TARIFS 2020
Formation BAFA base ou approfondissement	Coût négocié auprès du prestataire retenu dans le cadre des marchés publics
PSC1	50 % du coût négocié auprès du prestataire retenu dans le cadre des marchés publics
Jeunes Majeurs	
Adhésion 18- 25 ans	
Plein tarif	17,91 €
tarif réduit (lycéen, étudiant, demandeur d'emplois, bénéficiaire du RSA)	8,95 €
Billetterie	
bowling/ Billard	4,66 €
laser game	7,01 €
Karting Moissy Cramayel	11,70 €
<i>(1) Prix de revient - définition : (coûts directs : salaire et charges de l'intervenant et frais de fournitures et de petits équipements, transports et hébergement)</i>	

ARTICLE 2 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3 : Le Trésorier Payeur et le Directeur Général des Services de la Ville de Brunoy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

DECISION N° DEC 20.019/DV

OBJET : TARIFS JEUNESSE DE SEPTEMBRE 2020 A AOUT 2021

ARTICLE 4 : La présente décision sera transmise en Préfecture, affichée sur les panneaux municipaux et fera l'objet d'une communication au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à Brunoy, le 22 mai 2020

Le Maire
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision

Numéro attribué à l'acte : DEC 20.019/DV

Objet de l'acte : TARIFS JEUNESSE DE SEPTEMBRE 2020 A AOUT 2021

Thème Préfecture : 7 - Finances locales / 1 - Decisions budgetaires

Transaction Préfecture : 091-219101144-20200522-BRU_AR_20409_1-AR

Date de l'acte : 22/05/2020

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_20409_1

Date de réception en Préfecture : 25 mai 2020